

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 28 AVRIL 2020

## **La FISAF interpelle le Premier Ministre sur la reconnaissance des professionnels de l'accompagnement et sur la nécessité des EPI et des tests**

Le lundi 13 avril dernier, la **FISAF** a interpellé le Premier Ministre **sur la nécessité de reconnaître les professionnels de l'accompagnement comme des professionnels de première ligne dans l'accompagnement et la protection des personnes handicapées**, que ce soit en établissement ou au domicile des personnes.

Les personnels médicaux et soignants ainsi que leurs patients sont prioritaires pour l'allocation des équipements de protection **mais l'évolution de l'épidémie dans les EHPAD démontre que tous les établissements médico-sociaux et sociaux qui accueillent des personnes fragiles (foyers, maisons d'accueil spécialisées, centres d'accueil, éducatifs ou d'hébergement) ainsi que les services au domicile, sont susceptibles d'être des lieux durement touchés par le virus avec des taux de contamination avérés élevés.**

Dès lors, il relève de la sécurité sanitaire de ces structures et de ceux qui y travaillent que **les personnes accueillies et les professionnels qui les accompagnent soient considérés comme des publics prioritaires dans l'allocation des moyens de protection (masques, gants, blouses) au risque de voir entretenues des chaînes de transmission du virus.**

**De même, ce caractère prioritaire**, pour les professionnels et les personnes accompagnées, **doit être reconnu pour l'accès aux tests de dépistage PCR et aux tests sérologiques** afin que les responsables des établissements et services puissent organiser le travail d'accompagnement en prenant **les mesures adaptées à la sérologie de chacun.**

**Enfin**, il est difficile d'imaginer des stratégies de sortie du confinement des établissements et services sans que les tests sur les publics accueillis et les professionnels aient pu être réalisés.

**Cette prise en compte est indispensable** pour que les professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux puissent garantir la continuité des accompagnements et des soins et puissent exercer leurs missions en **toute sérénité et sécurité**, en situation d'assumer leurs **responsabilités** à l'égard des salariés, des personnes handicapées et de leurs familles.

Nous avons rappelé au Premier Ministre que **la mobilisation des professionnels de l'accompagnement est totale** dans la lutte contre cette épidémie. Il en est de même des fédérations et têtes de réseaux associatives ainsi que de la collaboration très constructive avec les administrations et ministères concernés.

La FISAF compte sur les pouvoirs publics pour que les arbitrages que nous sollicitons puissent être rendus afin de casser les chaînes de transmission du virus, protéger les plus fragiles et reconnaître le rôle indispensable des professionnels de l'accompagnement dans cette lutte.

Philippe Calmette

Président de la FISAF



Contact Presse : *contact@fisaf.asso.fr*